Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260321-DE10CM210326-DE

Affaire n°10 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars 2026,

Sur convocation en date du 17 mars 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la salle d'honneur de l'Hôtel de ville de Dinan (21 rue du Marchix-22100 DINAN), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
* *

CONSEIL MUNICIPAL - Lecture et remise de la charte de l'élu local

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article L.2121-7 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-12.

Une copie de cette charte ainsi que du chapitre III du titre II du Code général des collectivités territoriales relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux est remise aux conseillers municipaux.

*
* *

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

